

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD – Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT – Gilles BOURGEY - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Bernard LIONNET – Laurent RHONE – Denis THOLLON - Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING - Valérie MAYET - Laurent MURILLON

Absents excusés : Jennifer MOLY, Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle Frachette

- **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2020**

Voté à l'unanimité des présents

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- SIRP : répartition des résultats de clôture 2019 et états développement des soldes.

Voté à l'unanimité des présents

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Excédent de clôture Fonctionnement : 333 651,53€

Excédent de clôture Investissement : 855 849.03€

Chiffres budget 2020

Fonctionnement : excédent 15 893.50€

Investissement : excédent 813 557.47€

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du conseil.

Voté à l'unanimité des présents

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Il reflète le compte administratif 2020

- **Label Ecoles numériques 2020 : signature de la convention et choix de l'achat du matériel**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que notre candidature à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » a été enregistrée et retenue par l'Education Nationale.

Il est proposé un équipement à hauteur de 5 833,33 € HT. Le taux de subvention attendu est de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le projet « Label écoles numériques 2020 »,
- accepte la proposition ci-dessus ;
- autorise M. le maire à faire les demandes de subventions ;
- autorise M ; Le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Dans le cadre de cet appel à projet, un devis a été établi par l'entreprise ABS informatique. Ce devis porte sur l'achat et l'installation d'ordinateurs, de tablettes, de logiciels...

Le montant total de l'opération s'élève à 5833,33 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise ABS informatique pour un montant total de 5 833,33 € HT
- autorise M. la maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à L'unanimité des présents

- **Modification échelon pour le poste agent technique polyvalent 35h créée en décembre 2020**

Par suite du départ en retraite d'un employé des services techniques, Monsieur le maire a proposé de créer un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural en contrat à durée déterminée pour une période d'un an, afin d'occuper les missions suivantes :

Réparations diverses dans les bâtiments, entretien des espaces verts et voirie, suivi de la maintenance des véhicules et divers matériels et gestion du cimetière.

Après avis du centre de gestion, il s'avère qu'il convient de revaloriser l'échelon afin de tenir compte de l'ancienneté de l'agent. Le poste aura donc les caractéristiques suivantes : soit indice brut 370 indice majoré 342 avec effet rétroactif au 4 janvier 2020.

Voté à l'unanimité des présents

- **Demandes de subventions auprès de la Région**

« Bonus relance » de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le « BONUS RELANCE » s'adresse aux communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...). Sont exclus les projets menés dans les champs suivants : voirie, réseaux, acquisition de matériel

La date limite de démarrage des travaux est le 30 juin 2021 avec un dépôt de dossier avant le 31 mars.

Le taux est de 50% des dépenses.

M. le maire propose de déposer un dossier dans le cadre d'un projet de sauvegarde et de mise en valeur de la chapelle de Baix.

Ces travaux consistent en la rénovation de la charpente, le changement de la porte, la réalisation d'un drain périphérique, la restauration de la statue et l'installation d'un pupitre de présentation.

Le montant est estimé à 13678,58 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance 2020/2021 intitulé « BONUS RELANCE »
- autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité des présents

« Contrat ambition Région, deuxième génération » de la région Auvergne Rhône Alpes.

Une 1ère génération de Contrats Ambition Région a été déployée à compter de 2017 ; une 2ème génération de Contrats est mise en place pour soutenir dès 2021 les investissements des collectivités locales. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans et concernent prioritairement et essentiellement des opérations à maîtrise d'ouvrage publique.

- taux de subvention maximum : 50 %
- montant de dépenses subventionnables : 60 000 € HT minimum
- montant minimum d'intervention régionale de 30 000 €.

M. le maire propose de déposer un dossier dans le cadre d'un projet d'aménagement du jardin public par la création d'un city-stade, d'une aire de jeux enfants et de l'installation de tables de ping-pong.
Le montant prévu des travaux est de 83 180 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Contrat ambition Région, deuxième génération »
- autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire précise que ces demandes de subventions n'engagent pas la commune à réaliser les opérations. Ces projets seront mis en œuvre uniquement dans le cas d'un cumul de subventions qui permettrait un reste à charge communal acceptable.

- **SIRP : répartition des résultats de clôture 2019 et états développement des soldes**

Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur ce point. Cependant, la délibération manquait de précision. Monsieur le maire expose qu'afin de dissoudre le SIRP, il convient d'approuver la répartition figurant dans les trois tableaux présentés au conseil municipal et de les annexer à la délibération.

Voté à l'unanimité des présents

- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.